

**TARIF D'ABONNEMENTS**

|   |                 |          |
|---|-----------------|----------|
| Reboux Tourcoing, le Nord et les Départements limitrophes | Trois mois..... | 5 francs |
| Les autres Départements et l'Étranger le port en sus      | Six mois.....   | 10 —     |
| Agence particulière à Paris, 26, rue Feytaud              | Un an.....      | 18 —     |

**BUREAUX ET RÉDACTION :**  
ROUBAIX : 71, Grande-Rue & TOURCOING : 5, rue Carnot

**ÉDITION DU MATIN**

**ABONNEMENTS & ANNONCES**

|                             |   |
|-----------------------------|---|
| A Roubaix.....              | Aux bureaux du Journal, Grand-Boulevard, 71 |
| A Tourcoing.....            | Aux bureaux du Journal, rue Carnot, 5       |
| A Valenciennes.....         | Chez les Messageries, rue de la Station, 1  |
| A Paris et à Bruxelles..... | Dans les agences de publicité.              |

En vente à Paris dans toutes les Bibliothèques des gares et dans les principales librairies.

## VICTIMES DE DEMAIN

Le projet de loi que vient de déposer à la Chambre M. Combes contre l'enseignement congréganiste à tous les degrés, va frapper de mort l'institution la plus remarquable qui ait jamais existé dans aucun pays. Nous voulons parler des Frères des Ecoles chrétiennes.

Il y a plus de deux siècles que Jean-Baptiste de La Salle réunissait autour de lui quelques jeunes gens de modeste condition et faisait avec eux le serment de consacrer leur vie entière à l'éducation populaire. L'Institut des Frères des Ecoles chrétiennes était fondé et l'on peut dire que c'est à lui qu'on doit les progrès de l'enseignement du peuple, car, si avant lui notre pays n'était dépourvu ni d'écoles ni de maîtres, ces écoles étaient sans organisation et sans lien entre elles, et le recrutement de leurs maîtres n'offrait aucune garantie.

Le grand mérite de saint Jean-Baptiste de La Salle fut de concevoir un vaste plan d'organisation scolaire et de créer les organes les plus propres à le réaliser, en même temps qu'il orientait son Institut dans la voie du perfectionnement et du progrès.

Progrès, perfection, ce fut la devise humaine chrétienne des Frères des Ecoles chrétiennes auxquels M. Brunetier disait récemment : « Vous êtes anciens et modernes. Vous avez précédé dans la voie du progrès ceux qui se considèrent comme les précurseurs du XX<sup>e</sup> siècle. » Et quels services rendus à la France ! Tous les gouvernements les ont hautement reconnus, tous les pays les ont enviés, tous les esprits les plus éminents les ont admirés avec des paroles de reconnaissance ; il n'est pas jusqu'aux sommités universitaires contemporaines qui n'aient été obligées de reconnaître hautement de tels bienfaits.

M. René Leblanc, inspecteur général de l'instruction publique, rapporteur du jury international pendant l'Exposition de 1900, se faisait l'écho des hommages des nations pour l'œuvre des Ecoles chrétiennes en lui décernant le Grand-Prix, 14 médailles d'or, 21 médailles d'argent, et en proclamant l'excellence de ses programmes et de ses méthodes.

M. Compaire, recteur de l'Université de Lyon, disait d'elle, dans son *Histoire de la Pédagogie* : « Les fondations de J.-B. de La Salle ont droit à l'estime et à la reconnaissance des amis de l'instruction. »

Parlant des livres d'enseignement des Frères, M. F. Buisson, rapporteur aux expositions de Vienne, de Philadelphie, de Londres et de Chicago, disait : « Des méthodes régénératrices de l'enseignement comme celles-là ne seront jamais assez répandues. »

« C'est par la méthode simultanée, ajoutait-il, que les Frères sont arrivés à élever le niveau de l'enseignement, à en régulariser la marche, à en faire profiter la masse, et non plus seulement l'élite des élèves. » Et les jurys de ces expositions décernaient aux Frères deux cents médailles et diplômes.

Dans toutes les branches de leur enseignement, les Frères sont restés sans rivaux. On leur doit la création des écoles normales qui n'existaient pas avant eux, l'ouverture de centres d'enseignements agricoles, industriels et commerciaux dans nos principaux départements. Ils ont été si loin et si rapidement dans la voie du progrès que leur travail leur fondateur, que M. Gustave Le Bon, directeur de la « Bibliothèque de Philosophie scientifique », écrit à ce sujet dans son livre *La Psychologie et l'Éducation* : « Je ne suis pas suspect, je pense, de cléricanisme », et il ajoute :

« Mais ce qui est beaucoup plus intéressant et constitue une véritable révélation, ce sont les résultats obtenus par les Frères des Ecoles chrétiennes, dans tous les ordres d'enseignement, aussi bien dans ceux régis par les programmes de l'État que dans ceux créés par eux pour répondre aux besoins modernes. L'Université ne se préoccupait nullement et dont ils ont été à peu près les seuls à s'occuper jusqu'ici. »

Les Frères ont montré tout le parti que l'on peut tirer des programmes et justifié une de mes assertions fondamentales, à savoir que ce ne sont pas les instituteurs, mais les professeurs, qu'il faudrait pouvoir changer. »

Ces résultats indiquent la supériorité des méthodes employées ; mais, ce qui est beaucoup plus intéressant encore, c'est le développement que les Frères ont su donner aux établissements agricoles et industriels, rendant ainsi d'immenses services dont on ne saurait leur être trop reconnaissant.

Les Frères ne se contentaient pas de former l'enfance, ils suivaient les jeunes gens à leur sortie de classe et c'est encore à eux qu'on doit ces innombrables œuvres post-scolaires que leurs adversaires ont essayé d'imiter, mais pour en faire des foyers politiques. En 1900 le jury de l'Exposition constatait que l'Institut des Frères réunissait alors à lui seul 32.572 enfants dans 350 patronages, 21.000 dans ses associations d'anciens élèves ; enfin 3.000 étaient reçus dans les maisons de famille. « Les Frères, disait alors le rapporteur en leur remettant un grand prix, ont un page magnifique dans l'histoire des patronages. »

Combien d'autres pages aussi belles et aussi patriotiques dans le développement de la civilisation française à l'étranger où les Frères possèdent 551 écoles, 2.857 classes, 4.618 professeurs et 118.371 élèves.

C'est M. de Courcel, sénateur, ancien ambassadeur, qui donne cette statistique qui fait honneur, dit-il, à notre prestige national et à notre influence. « Ils ont actuellement dans le Levant 59 établissements avec 264 classes et 489 Frères ; en Egypte, 12 établissements, avec 118 classes et 175 Frères ; en Tunisie et en Algérie, 19 établissements avec 86 classes et 163 Frères. »

M. Félix Faure, visitant Alexandrie en 1894, n'en pouvait croire ses yeux et notait avec admiration « la profonde affection pour la France inculquée à ces jeunes gens par leurs maîtres. »

— — —  
Leur loyalisme et leur patriotisme ont été d'ailleurs reconnus par les plus hautes autorités du monde politique républicain.

C'est M. Gambetta, écrivant au Supérieur général des Frères pour le remercier de faire aimer partout la France et lui allouant une importante subvention (lettre du 26 novembre 1881).

C'est M. Waddington, félicitant le Supérieur général de l'Institut de l'heureux résultat de ses efforts, et se déclarant tout disposé « à alléger les lourdes charges qu'il s'était imposées » (lettre du 7 décembre 1878).

C'est M. Barthélemy-Saint-Hilaire, « cédant au désir de donner un nouveau témoignage du bienveillant intérêt du gouvernement de la République aux établissements scolaires fondés par les Frères, et se déclarant heureux de pouvoir venir en aide à un Institut qui contribue, dans une large mesure, à la propagation de la langue française » (lettre du 2 juin 1887).

C'est M. de Freycinet se déclarant « assuré du dévouement patriotique que les Frères apportent à l'exécution de leur mission » (lettre du 24 mai 1886).

C'est M. Flourens « appréciant les services que les Frères des Ecoles chrétiennes sont parvenus à rendre au développement de l'influence française », et leur accordant une allocation (lettre du 9 mai 1887).

C'est M. René Goblet écrivant, le 2 juillet 1888, au Supérieur général des Frères qu'il lui octroie une subvention, et rendant hommage « au dévouement patriotique avec lequel les membres de l'Ordre ont toujours poursuivi la propagation de la langue française dans les pays où ils se trouvent établis. »

C'est enfin, M. Félix Faure, alors ministre de la marine, visitant, en 1894, les établissements scolaires des Frères en Orient, et s'exprimant en ces termes, en présence du consul, dans une allocution adressée aux élèves du collège des Frères d'Alexandrie :

« La France, mes chers amis, est fière de ses œuvres en Egypte ; elle est fière du dévouement de vos maîtres qui ont quitté une patrie tant aimée pour étendre la civilisation. Ils sont nos amis, puisqu'ils travaillent pour le progrès, puisqu'ils se dévouent pour la liberté. Je le sais, ce n'est pas un esprit étroit qui préside à votre éducation ; les différences de peuples et de nationalités ont disparu ; vous êtes admis sans distinction de religion ; c'est l'esprit le plus large qui préside à votre formation intellectuelle et morale ! »

Voilà les hommes, voilà l'admirable institution que M. Combes a résolu de faire disparaître. Ils disparaîtront, hélas ! mais avec eux s'en ira aussi la liberté de croire, la liberté de s'enrichir, la liberté d'enseigner, la liberté d'être libres.

Un jour viendra où le pays se repentira d'avoir laissé frapper ces merveilleux éducateurs du peuple, et de s'être emparé de patriotes auxquels la France doit d'avoir conservé encore quelque prestige à l'étranger.

## INFORMATIONS

**Le voyage du Président de la République en Italie**

Rome, 28 décembre. — Selon le *Messenger*, M. Loubet arriverait à Rome dans la deuxième quinzaine d'avril. Il vendrait par terre et partirait par mer, en s'embarquant à Naples, où l'escadre française serait réunie.

**La santé de M. Waldeck-Rousseau**

Paris, 28 décembre. — M. Waldeck-Rousseau est très faible, il ne peut absorber que du lait coupé d'eau de Vichy ; comme je vous l'ai dit, il y a quelque temps, il est atteint d'un catarrhe à l'estomac. Si la faiblesse persiste, il y aura consultation des médecins.

**Un fou au Palais-Bourbon**

Paris, 28 décembre. — Cet après-midi, vers trois heures et demie, un jeune homme de 25 ans, assez mal vêtu, se présentait à la grille d'entrée de la cour de la Chambre des députés, où il fut arrêté, d'abord par les huissiers qui lui demandèrent s'il avait une carte. L'individu les boucoula et pénétra, en courant, jusque dans le salon de la Paix.

Pourvu par les huissiers, il fut rejoint au milieu du salon et engagé une lutte acharnée. Un résolu à s'en rendre maître. En se débattant, l'individu criait qu'il voulait présider la séance de la Chambre. On avait affaire à un fou, mais au premier moment, l'irruption de cet individu avait causé une certaine émotion. On croyait se trouver en présence d'un anarchiste.

Paris, 28 décembre. — L'individu qui a fait irruption, cet après-midi, à la Chambre, dans le Salon de la Paix, est nommé Dupuch, habitant, 48, rue de la Barre. Il a été envoyé à l'infirmerie du Dépôt.

**Le service militaire de 18 mois**

Paris, 28 décembre. — M. de Lamoignon, député du Rhône, vient de déposer à la loi demandant de faire voter un contre-projet ayant pour objet la réduction progressive à dix-huit mois de la durée du service dans l'armée active.

**Le Cercle militaire catholique de Senlis consigné à la troupe**

Paris, 28 décembre. — On télégraphie de Senlis que le colonel commandant le 2<sup>e</sup> régiment de hussards, vient de consigner à celle-ci l'entrée du Cercle militaire catholique.

**Le radium**

Paris, 28 décembre. — M. Gerardin-Richard vient de déposer une proposition de loi ouvrant un crédit de 150.000 francs affectés aux travaux de recherches scientifiques de M. et Mme Curie qui ont découvert le corps nouveau, le radium, dont ils se proposent de faire l'étude complète.

**A la Comédie Française**

Les journaux déclament que M. Sylvain ait donné sa démission de secrétaire de la Comédie Française. Il a écrit à l'administrateur général, lui demandant de faire valoir ses droits à la retraite, mais à la suite d'une démarche amicale et pressante de ses camarades, a repris sa place parmi eux.

**Les sapeurs-pompiers**

Paris, 28 décembre. — On sait que M. de Grandmaison a déposé une demande d'interpellation au sujet du décret du 10 novembre 1903, rendu sur la proposition de M. Combes, portant tout simplement les sapeurs-pompiers sous le coup du gouvernement et de ses agents.

M. Drake vient de déposer une proposition de loi ayant pour but de modifier le décret de M. Combes, de façon à rendre aux sapeurs-pompiers l'indépendance dont ils jouissaient et les soustraire à l'arbitraire jacobin.

**L'affaire Humbert**

Paris, 28 décembre. — La sous-commission de l'affaire Humbert s'est réunie ce matin. On a examiné les rapports faits à Mme Humbert par les agents qu'elle avait à sa suite. On a décidé de réunir demain la commission tout entière.

**Un village en révolte**

Paris, 28 décembre. — M. Dujardin-Beaunez, député de l'Aude, est parti ce matin, pour Comzozeux, cette petite localité dont je vous ai signalé les récents au fil. Il va essayer d'arranger les choses, on sait que les habitants se plaignent de ce que le propriétaire de la forêt qui occupe leur territoire leur a enlevé les droits d'usage.

M. Dujardin-Bessières d'arriver par des concessions réciproques à un régime transactionnel.

De son côté, le propriétaire de la forêt, cause du litige, refuse de faire de nouvelles concessions. Il exige que les procès qu'il a gagnés contre la commune et les habitants soient exécutés. Il se plaint de ne pouvoir mettre le pied dans sa propriété et que les habitants usent des fruits achetés sous prétexte de chasse au sanglier, pour tirer à la cible sur un mannequin qui lui ressemble.

**Une école contaminée**

CAIRO, 28 décembre. — Au Gharic, la situation est étonnante. Les parents persistent à ne pas envoyer leurs enfants à l'école.

« A l'heure actuelle, 15 garçons sur 38 ont repris leurs places sur les bancs. Dans la semaine, l'immense majorité des parents de ces anciens élèves, dont le plu-

part n'est en que des réponses évadives, persistent dans leur demande de voir généraliser.

**L'or en Mayenne**

Le Journal tient de M. Paulin, chef de service chimique des mines d'Antimoine de Mayenne, qu'il ne saurait plus y avoir maintenant de dorure au sujet des gisements aurifères découverts dans le département de la Mayenne. Les analyses de mines faites et contrôlées par le laboratoire de l'École des mines de Paris, ont démontré que ces gisements étaient parfaitement exploitables à bénéfice. On trouve également des traces d'argent et de platine.

**Les réceptions au Vatican**

Rome, 28 décembre. — Le Saint-Père, continuant ses audiences particulières aux ambassadeurs, à l'occasion du renouvellement de l'année, a reçu aujourd'hui M. Nisard, ambassadeur de France, et M. Nisard, ambassadeur de Belgique, et du Chili, qui sont venus lui présenter leurs souhaits de bons ans.

**CHOSSES ET AUTRES**

Bébé est admis à table, pour la première fois, dans un dîner de famille, et les choses se passent le mieux du monde jusqu'à moment où l'on sert une magnifique dinde truffée.

— Tu attends qu'on t'en serve ou qu'on te demande si tu en veux ?

— Sous tranquille, maman, dit Bébé.

On se met à table, et les choses se passent le mieux du monde jusqu'à moment où l'on sert une magnifique dinde truffée.

Fendit qu'on la découpe :

— Oh ! maman, s'écrie Bébé, entraîné malgré lui, tu me demandes deux fois si j'en désire, dis !

— Joseph... Nettoyez sérieusement mon habit... Hier soir, pendant le dîner, un imbécille de maître-d'hôtel m'a renversé une saucière sur l'épaule...

— Pauvre maître-d'hôtel !... Ce qu'il a dû être embêté !...

**LA RETRAITE DE M. LÉON BOURGEOIS**

**La présidence de la Chambre. — Les candidats**

Paris, 28 décembre. — M. Léon Bourgeois ne se représentera pas à la présidence de la Chambre, le 12 janvier prochain, lors du renouvellement annuel du bureau.

M. Léon Bourgeois s'est trouvé contraint de prendre cette résolution à cause de son état de santé, qui ne lui permet pas d'assumer la tâche très lourde et très fatigante qui lui incombait au fauteuil du Palais-Bourbon.

Paris, 28 décembre. — Les délégués des groupes de gauche se sont réunis cet après-midi. M. Sarrien, président de la délégation, a lu une lettre de M. Bourgeois, confirmant sa résolution.

M. Jaurès, dans le but de favoriser la candidature de M. Brissot, a proposé que le bureau fut élu en janvier, au scrutin public, et non au scrutin secret, comme l'exige le règlement.

Cette proposition a été repoussée à la presque unanimité. On veut voir la tête indubitablement favorable à la candidature de M. Brissot. La délégation n'a pris aucune décision. Elle s'est bornée à convoquer pour demain après-midi les quatre groupes ministériels, afin qu'ils puissent émettre leur avis.

Deux candidatures sont mises en avant : celle de M. Paul Doumer, président de la Commission du budget, et celle de M. Henri Brisson.

Ajoutons que l'on prononce les noms de MM. Renaud-Morille et Georges Leygues, comme candidats possibles de la minorité.

Ajoutons aussi que, si M. Brissot est particulièrement cher aux plus ardents sectateurs de la majorité, sa candidature rencontre de vives oppositions dans les rangs du Bloc même.

M. Doumer est sympathique au plus grand nombre. Mais on dit que les ministères les plus officiels voudraient surtout se débarrasser de M. Doumer en l'envoyant à la présidence ; on le trouve un peu gênant pour les ministères à la Commission du Budget.

Enfin, l'Union Démocratique, dans son désir de prendre à la Chambre une place de plus en plus prépondérante qui la mette en position de lutter contre les socialistes, verrait avec plaisir l'élection de son président, M. Eugène Étienne.

C'est donc vraisemblablement entre MM. Doumer et Étienne que va surtout se jouer la partie demain, à la réunion des groupes de gauche, à moins que les socialistes, qui ne veulent ni de l'un ni de l'autre, ne s'arrangent, comme ils l'ont fait tant de fois, pour imposer M. Brissot.

## M. COMBES CONTRE LES PAUVRES

**Les motifs du projet**

Paris, 28 décembre. — Il y a quelques jours, nous vous avons annoncé que M. Combes, sous prétexte que l'on fait dans les églises des quêtes pour certaines œuvres administrées par des sociétés privées, ennemies des institutions démocratiques — lisez ennemies du ministère, — avait saisi le Conseil d'État d'un projet tendant à interdire que des quêtes fussent faites dans les églises par d'autres personnes que par les représentants du bureau de bienfaisance. Voici des extraits à peu près textuels de l'exposé des motifs :

« Dans chaque localité de quelque importance, est organisée une société de Saint-Vincent-de-Paul, ayant, à sa tête, des catholiques militantes pour la plupart, et dont la caisse est alimentée principalement par des quêtes de ce genre. Les fonds ainsi recueillis sont distribués aux indigents qui, pour ne pas voir tarir la source de leurs subsides, épousent la cause des membres dirigeants de la société sous couvert de charité ; grand nombre de sociétés privées ennemies de toutes institutions démocratiques, qu'elles ne cessent de combattre avec la dernière violence, recrutent donc, au moyen des quêtes faites dans les églises et par l'intermédiaire d'un clergé salarié par l'État les plus fervents adeptes de leur politique d'opposition. »

« Soit par crainte, vanité ou esprit de parti, les catholiques présents à ces quêtes, qui ont lieu de préférence aux jours de fêtes et le plus souvent à grande réclame, donnent généralement au curé ou desservant, par lequel la collecte est toujours faite dans ces circonstances. »

« Par contre-coup, les quêtes ordinaires effectuées dans l'église au profit du Bureau de Bienfaisance, ne produisent que des sommes dérisoires ; c'est que le Bureau de Bienfaisance représente, pour la majorité des catholiques présents, œuvre laïque, l'œuvre ennemie et l'indifférence témoignée par la majeure partie de la population au sein même des attributions duquel la loi a placé le service de l'Assistance, tourne au détriment des indigents qui ne sont pas affiliés à quelque branche d'une secte religieuse. »

« Il semble qu'en interdisant, dans les églises, les quêtes pour les pauvres, par toute autre personne que les représentants du Bureau de Bienfaisance, la mission de cet établissement pourrait être facilitée au grand avantage des pauvres pris dans leur ensemble et des communes. »

Pour imposer l'approbation du projet abominable au Conseil d'État, M. Combes n'a pas caché à plusieurs des membres de la Haute-Assemblée que, dans le cas où elle le rejeterait, il interdirait, par arrêté ministériel, les quêtes pour les pauvres dans les

églises, par d'autres que par les représentants du Bureau de bienfaisance.

L'illégalité serait flagrante et l'abus criant, mais cela importe peu à la Place Beauvau, où l'on dit couramment : « Contre les catholiques, nous pouvons tout, ils ne se défendent pas. »

Déjà, en octobre 1898, sous le ministère Brisson, une tentative fut également faite dans ce but près de la Haute-Assemblée administrative. M. Abel Florens rédigea même un rapport en ce sens, mais, devant les protestations indignées de toute la presse indépendante, le rapport resta dormant dans les cartons et n'eut même pas, semble-t-il, les honneurs de la discussion.

M. Combes sera-t-il plus heureux que M. Brisson ? Pourra-t-il rendre la charité abominable laïque et officielle ? Les pauvres doivent le redouter.

**JACQUES I<sup>er</sup> ET LES PUISSANCES**

Le correspondant du *Matin* à Londres annonce la publication d'une proclamation de M. Jacques Lebaudy, qui sera envoyée aux diverses chancelleries, aux diplomates.

Voici le texte de cette proclamation, rédigée en français, dont ce journal garantit l'authenticité et que nous reproduisons à titre de curiosité.

**EMPIRE DU SAHARA**  
AVIS AU PUBLIC

« Il est par la présente porté à la connaissance du public qu'à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1904 le nom de Jacques Lebaudy ne devra plus être employé et devra être remplacé par celui de :

**JACQUES I<sup>er</sup>**  
« En effet, Sa Majesté Jacques I<sup>er</sup> a renoncé complètement à son nom de famille pour se conformer aux lois régissant l'état civil.

« Toute lettre adressée à Sa Majesté doit l'être comme suit :  
A SA MAJESTÉ JACQUES I<sup>er</sup>  
EMPIRE DU SAHARA

« Quand Sa Majesté est dans ses États, indiquer comme résidence :  
AU PALAIS IMPÉRIEL DE TROJA

« Quand Elle est en dehors de ses États, indiquer simplement la ville où Sa Majesté a établi sa résidence.

« Quant au refus intentionnel de donner à Sa Majesté ses titres, il sera interprété comme un acte d'incivilité et entraînera la rupture des relations de Sa Majesté avec son auteur.

« Les nombreux correspondants de Sa Majesté sont priés de vouloir bien se conformer aux indications ci-dessus.

« Décembre 1903. »

## LES SOCIÉTÉS D'ÉPARGNE

**Un projet de M. Trouillot**

Paris, 28 décembre. — Le Ministère du commerce a déposé cet après-midi, sur le bureau de la Chambre, un projet de loi ayant pour objet de réglementer le fonctionnement et le contrôle des sociétés d'épargne et des entreprises de capitalisation.

Le projet forme le complément de celui dont M. Trouillot a saisi la Chambre à la fin de 1902, en vue d'organiser les sociétés de capitalisation d'assurance sur la vie. Il tend à mettre fin à l'exploitation des sociétés d'épargne sans contrôle des objets de la part des promoteurs imprudents ou peu scrupuleux, de petites ou grandes sociétés de capitalisation, faisant appel à l'appât du remboursement par tirages.

Paris, 28 décembre. — Les ouvriers boulangers volontairement sans travail et les autres chômeurs de l'alimentation qui avaient dû quitter la Bourse du travail, hier soir, à la fermeture des portes, ont repris ce matin possession de la salle des grèves.

La plupart des chômeurs ne s'étaient pas levés de temps dans les locaux de la Bourse ; après de courts colloquies, ils se formèrent en équipes, pour se rendre dans quelques quartiers de Paris afin d'y mettre en pratique l'action directe, préconisée depuis un mois.

Cette action a consisté ce matin à s'opposer à la livraison du pain faite à domicile par des porteurs et des garçons huîtres.

Les bandes, lorsqu'elles rencontrent une portesse de pain, lui ordonnent d'abandonner sa marchandise.

Jusqu'ici, ces femmes n'ont pas été molestées, mais quelques-unes d'entre elles, prises de frayeur, se sont enfiées à l'approche des manifestants, laissant entre leurs mains le pain que contenait leur tablier ou la petite voiture destinée aux livraisons.

Paris, 28 décembre. — Dans la banlieue ouest, les boulangers grévistes ont réussi à déboucher quarante d'ouvriers ; aussi, ce matin, un grand nombre de boulangers ont manqué de pain.

Des actes de vandalisme ayant été commis par les grévistes, qui brisent des glaces et des devantures, des patrouilles de gendarmes à cheval circulent aujourd'hui à Asnières, Bois-Colombes et Colombes.

Plusieurs boulangers de ces localités ont dû venir s'approvisionner de pain à Paris pour pouvoir servir leur clientèle.

**Formeture de la Bourse du Travail**

On annonce que la commission administrative aurait décidé la fermeture, jusqu'à nouvel ordre, des portes de la Bourse du travail, pour procéder à la désinfection des locaux des diverses salles de réunion.

**A Amiens. — Fin de la grève**

Amiens, 28 décembre. — La grève des boulangers s'est terminée dimanche soir. Patrons et ouvriers étudieront ensemble l'installation d'un bureau de placement nouveau.

Le préfet a promis de solliciter la mise en liberté des condamnés des récents incidents.

## L'AFFAIRE DREYFUS

**Les faits nouveaux**

Le *Gil Blas* confirme l'information publiée hier par le *Dépêche* de Toulouse sur l'affaire Dreyfus ; il dit cependant que la pièce dont parlait le *Dépêche* n'est pas d'avril 1895 mais de mars 1895. Le bordereau portant cette pièce comme arrivée au ministère dans la semaine précédente, est du 1<sup>er</sup> avril 1895. Donc, la pièce en question ne peut être de 1894, mais est irréfutablement de la dernière huitaine de mars 1895.

Cette pièce fut versée par Henry lui-même au dossier. Elle reprit deux entaillons faites par les ciseaux d'Henry, qui en retranchant deux coins, avait à la partie supérieure (et ainsi la date de 1895 disparaissait) et un soin à la partie inférieure. Puis de ses propres mains Henry écrivit sur la pièce même, en manière d'annotation, cette date avril 1894, et non mars, ainsi que le dit par erreur le *Dépêche* de Toulouse. La copie prise à la réception du document coïncide avec la date des bordereaux hebdomadaires du 1<sup>er</sup> avril 1895 et la pièce.

Autre détail : Dans cette lettre il est question du 31 du mois courant, Henry n'avait pas songé, en mettant la date d'avril que ce mois n'a que trente jours. C'est là le premier des moyens retenus par la Commission de révision. Quant au second, il ne concerne pas la pièce : « Cette canaille de D... », dans

laquelle le D aurait été substitué à un P. Il s'agit d'une autre pièce contenant aussi l'initiale D. Cette initiale aurait été grattée et la copie authentique (copie rédigée de la main même de Gribelin) porte la lettre P. Le renvoi devant la Cour en relevant ces deux faux, comme motifs de révision, ne limite pas dépendant à deux les moyens de cette révision. On signale même, dans le *Gil Blas*, d'autres points intéressants sur lesquels la Cour devra s'éclaircir.

## LA MUSIQUE SACRÉE

**Un acte du Pape**

Rome, 28 décembre, 2 h. 35 soir. — Deux documents paraissent ce soir dans l'*Observateur Romano* sur le chant et la musique sacrée : un motu proprio destiné à tout l'univers et une lettre adressée au cardinal vicarien qui concerne spécialement Rome.

Le Saint-Père, en termes très énergiques, décide qu'il faut couper court absolument à l'abus des voix profanes théâtrales ; il recommande expressément le chant grégorien traditionnel et manifeste la volonté que, dans les cérémonies de Rome, les jeunes clercs reviennent, à ce point de vue spécial, une formation sérieuse.

## DANS LE SUD-ORANAIS

**Une attaque près de Figuig**

Oran, 28 décembre. — On mande d'Ain-Souf, que la nuit dernière, à Beni-Ounif, un groupe de Mghazenis, proposés à la garde du convoi qui devait partir pour les postes de l'Extrême-Sud, ont été attaqués par un djich, dont on ne connaît pas l'importance. Plusieurs coups de feu ont été tirés sur eux. Un soldat qui faisait partie du convoi a été trouvé mort. Les malheureux avaient la tête et la poitrine criblées de balles.

La nouvelle de cette attaque, survenant après une période d'accalmie dans la région voisine de Figuig, a causé quelque émotion.

Les autorités militaires, bien que craignant des actes de banditisme, qui ne manquent jamais de se produire après l'expiration du jeûne religieux du Ramadan, espèrent que la surveillance incessante qui est exercée rendra de nouveaux attentats impossibles. Les détails précis manquent sur cette affaire.

## CE QUE SERA 1904

**Attentes politiques**

Le petit jeu des prophéties pour 1904 continue. Une voyante, Mme Baillie, interrogée par un rédacteur de la *Patrie*, a prédit un attentat contre M. Loubet, qui se produira vers le 30 mars.

« Ce sera pendant un voyage où M. Loubet aura traversé la mer. Il sera blessé grièvement. Le nom de son agresseur commence par un H... »

« Le Souverain non catholique d'un pays, dont le nom commence par un A... atteint par une maladie héréditaire, mourra le 11 ou le 21 octobre. M. Combes quittera le ministère. Lui aussi est menacé d'un attentat et le nom de son agresseur commence par un M... »

« Humbert est atteint d'une maladie de cœur. En fin février ou mars on le fera sortir de prison. Elle sera envoyée dans une maison de santé. Après quoi Frédéric sera mis en liberté. »

« Les Humbert partiront pour l'étranger. Ils feront des révélations et compromettent nombre de gens haut placés dans le gouvernement. »

« Alfred Dreyfus sera réintégré dans l'armée et donnera aussitôt sa démission. »

## UNE RÉVOLTE EN ABYSSINIE

Rome, 28 décembre. — Des informations adressées au *Gornale d'Italia* annoncent que le Tigré, la plus grande province d'Abyssinie, est en ce moment le théâtre d'un mouvement révolutionnaire et séparatiste.

Un fils du Ras Mangascia et